



SAINT - ARNOULT
EN - YVELINES

Comité de Jumelage

Association Loi de 1901

Siège : Mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines

www.jumelage-saintarnoult-freudenberg.fr

G. GALLOU: 01 30 59 39 74



FREUDENBERG
AM MAIN

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le vendredi 22 mars 2013 s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité de Jumelage de Saint-Arnoult-en-Yvelines avec Freudenberg-am-Main devant les adhérents.

65 adhérents sont à jour de leurs cotisations.

Adhérents présents : (38)

; ADAM Monique ; ADAM Robert ; BEUDET Danièle ; BEUDET Georges ; BOURGES Lucéna ; BOURGES Christophe ; BUI QANG DA May; BUMILLER Colette ; COLLARD Eric; DANIS Christiane; DANIS Serge; DEVAUX Linda; DHIVERS Claude; DHIVERS Geneviève; FAUCHER Maryline ; GALLOU Francine ; GALLOU Gérard ; HILLAIRET Christian ; MARTIN Béatrice ; MARTIN Etienne ; MAZIN Gérard ; MAZIN Reine ; PERTHUIS Jean-Pierre ; PERTHUIS Micheline ; POUSSINEAU Françoise ; SCHOEPFER Bernard ; SERVONNAT Alice ; SERVONNAT Jean-Louis ; THOMAS André ; VIDRIL Alain

Adhérents absents ayant donné une procuration : (11)

DUPART Bernard ; DUPART Claudia ; FAUCHER André ; FRUCHART Christiane ; HILLAIRET Françoise ; POUSSINEAU Dominique; RIEDER Christine ; RIEDER Patrick ; SALA François ; SALA Geneviève ; SERRANO Jeanne

Le Président : Gérard GALLOU :

déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à 19h30.

Ordre du jour : modification des statuts.

En raison de la rédaction des statuts datant de la création de l'association, ceux-ci étant devenus obsolètes, il a été décidé de faire une refonte totale de ceux-ci. Tous les articles ont donc été modifiés, ainsi que le titre de l'association où Freudenberg sur le Main a été changé pour Freudenberg am Main.

Le Président rappelle que chacun des adhérents a reçu le projet des nouveaux statuts avec la convocation, et que, par conséquent, ils ne seront pas relus en entier, seulement les passages pour lesquels il y aurait des questionnements ou des désaccords.

Le Président donne la parole aux adhérents :
Pas de questions.

Il est procédé au vote à mains levées.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

Le Président déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire levée à 19h45.